

FÉDÉRATION

EBEN SUR TOUS LES FRONTS

Le nouveau code des marchés publics, les évolutions des écocontributions dans le secteur du mobilier de bureau et des consommables informatiques, l'image de la papeterie auprès du grand public... **les chantiers ne manquent pas** pour la fédération Eben. Passage en revue des différents dossiers.

Sil existe un chantier qui mobilise depuis plusieurs années toutes les énergies de la fédération Eben, c'est bien celui des marchés publics et la place des PME dans les appels d'offres. La dernière réforme semble ainsi aller dans le bon sens pour Delphine Cuynet, directrice générale de la fédération. Rappel: le nouveau code des marchés publics est applicable depuis le 1^{er} avril 2016. Vingt-trois mesures sont mises en place. Parmi elles, l'une concerne l'allotissement (le découpage des marchés publics en lots accessibles aux PME) qui devient la règle pour tous les acheteurs.

Par ailleurs, les marchés de partenariats (anciennement appelés contrats de partenariats) doivent obligatoirement comporter une part réservée aux petites et moyennes entreprises. De plus, tous les acheteurs peuvent désormais passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable si le montant est inférieur à 25 000 €, au lieu de 15 000 € précédemment. Quant aux offres anormalement basses (OAB) proposées par une entreprise auprès d'un acheteur public, elles sont désormais rejetées car elles ne respectent pas les normes applicables en matière de droit du travail et celui de l'environnement.

C'est clairement une volonté d'écartier les produits fabriqués on ne sait où ni par qui en Chine. « Cette réforme est encourageante pour les petites entreprises, car l'allotissement devient la règle », se réjouit Delphine Cuynet, qui prévient: « Reste à savoir si cette nouvelle règle se traduira dans les faits. Les habitudes ont la vie dure et nous devons rester vigilants. » Le tout est de savoir si les grands comptes, les collectivités territoriales, l'Union des groupements d'achat public (Ugap), le service des achats de l'État (SAE) et plus généralement l'Administration prendront en compte les PME quand un appel d'offres sera lancé.

LES ÉLECTIONS, UNE OPPORTUNITÉ

Pour être certain que la réforme soit bien comprise par les acheteurs locaux et régionaux, Eben partira à la rencontre des présidents de région dans les prochains mois. Le premier rendez-vous devrait avoir lieu avec Laurent Wauquiez, président du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'ici à la rentrée.

De plus, les différentes élections qui se profilent en 2017, d'abord la présidentielle puis les législatives, sont l'occasion d'exercer une certaine pression auprès des élus. « Dans ces périodes électorales, les hommes politiques lisent nos courriers et ils nous répondent, constate la directrice générale de la fédération. Ils sont plus réceptifs. » Cette réforme des marchés publics semble être une nouvelle opportunité de chiffre d'affaires pour les petites et les moyennes entreprises. Pour autant, la notion de prix bas demeure primordiale dans les appels d'offres comme lors des négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs; on ne peut que le regretter. Quoi qu'il en soit, la course aux tarifs les moins élevés exclut de fait un certain nombre de



Delphine Cuynet,
directrice générale de la fédération

PME. « En fait, le nouveau code représente plutôt une opportunité de développement pour les groupements qui possède une assise nationale », remarque Maxime Marion, responsable juridique et affaires sociales chez Eben. Une PME, seule, peut en effet difficilement répondre à une commande d'un grand groupe dont les points de livraison sont répartis sur l'ensemble du territoire. « Ce qui n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'une collectivité locale. Beaucoup d'entre elles s'aperçoivent aujourd'hui des limites de l'Ugap pour répondre à des appels d'offres. Aux distributeurs locaux d'en profiter et de tirer leur épingle du jeu », précise Delphine Cuynet. Par exemple,

ces revendeurs peuvent mettre en avant leur importance dans le tissu économique local et l'intérêt, par exemple, pour une mairie de faire appel à un acteur de sa circonscription. Il n'en reste pas moins vrai que ce revendeur se doit de posséder une certaine taille de chiffre d'affaires pour pouvoir répondre.

RÉUNIR PUBLIC ET PRIVÉ

La question des marchés publics concerne l'ensemble des circuits de distribution défendu par Eben au sein de plusieurs commissions: papeterie; intégrateurs de téléphonie; revendeurs d'informatique et de mobilier de bureau. La fédération envisage de réunir ses adhérents et des acheteurs d'entreprises publiques et privées. L'objectif est de pouvoir instaurer un dialogue direct entre eux et de « montrer aux PME que les grands groupes ne sont pas inaccessibles, poursuit



Delphine Cuynet, *d'autant que la plupart souhaitent désormais travailler avec des petites entreprises.* » Cette réunion sera ainsi l'occasion pour les acheteurs de le prouver. En revanche, aucune date n'a encore été fixée.

DES AVANCÉES DANS LE MOBILIER

Au-delà de la question des marchés publics, Eben poursuit d'autres travaux. La commission en charge du mobilier de bureau a été redynamisée selon les propres termes de la directrice générale. Le 24 mai dernier, la fédération qui représente la CGPME auprès du ministère de l'Environnement a participé à des débats avec les équipes du ministre pour l'amélioration de la collecte des déchets. Le lendemain, le 25 mai, s'est tenu dans les locaux parisiens de l'Union nationale des industries françaises de l'ameublement (Unifa) une réunion avec des distributeurs pour faire le point sur la charte des achats responsable. Suite à ce rendez-vous, il est désormais fort probable qu'Eben la signe dans les prochaines semaines. « Notre rôle est de favoriser les contacts entre les différents acteurs d'une même filière », souligne-t-elle. L'organisme qui a en charge la gestion de la collecte de mobiliers de bureau usagés en France, Valdélia, était également présent à cette réunion. « L'écocontribution est une opportunité pour les distributeurs et non une contrainte », poursuit Delphine Cuynet. Pour le prouver auprès de ses adhérents, Eben a obtenu de Valdélia la possibilité d'étaler dans le temps le paiement de l'écocontribution. Jusqu'à présent, celle-ci devait être réglée sans aucun délai. De plus, les fabricants de mobilier installés hors du territoire national pourront désormais faire eux-mêmes leur déclaration auprès de l'éco-organisme et non plus le distributeur français. Enfin, la fédération souhaite créer un logiciel permettant de calculer facilement l'écocontribution (ne surtout pas parler de taxe). Ce programme serait en grande partie financé par Valdélia.

De son côté, la commission papeterie présidée par Silvio Ascoli (groupe Elli) se réunira le mercredi

22 juin à Paris, soit la veille du congrès Ufipa qui aura lieu pour la première fois dans la capitale. Outre Eben, seront présents autour de la table l'AIPB et l'Ufipa. L'objet de cette réunion est de mettre en commun les compétences de chacune de ses trois entités afin de résoudre certaines questions importantes comme celle concernant les outils à mettre en place pour redorer l'image des magasins de papeterie auprès de grand public. La commission téléphonie n'est pas en reste. Les fraudes dans ce secteur sont nombreuses: envolée des appels à l'international alors que la PME n'est pas en contact avec les marchés étrangers; piratage d'une ligne, etc. Eben a pour

mission de protéger les intégrateurs de réseau. Pour cela, la fédération éditera très prochainement une fiche de conseils pour ses adhérents afin de mieux les protéger en cas de litige. « Très souvent, c'est l'opérateur téléphonique qui est responsable et non l'intégrateur en cas de problème », précise Maxime Marion.

« LES HABITUDES ONT LA VIE DURE ET NOUS DEVONS RESTER VIGILANTS. »

DELPHINE CUYNET

L'actualité de la commission impression concerne les consommables informatiques. Dès 2018, ces produits seront intégrés à la directive européenne D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques). La question est de savoir de quelle manière: « Actuellement, il existe une filière pour recycler ces articles et il faudrait la préserver. Nous ne connaissons pas encore le coût de cette future écocontribution mais nous agissons pour qu'elle soit la moins douloureuse possible pour nos adhérents », espère Delphine Cuynet. Quant à la commission informatique, une nouvelle grille de classification des emplois est en cours d'élaboration. L'actuelle date de 1988. « Certains métiers ont disparu, comme dactylographe, d'autres sont apparus. Nous pensons aboutir cette année, affirme Maxime Marion, et nous sommes en pourparlers avec les cinq syndicats, FO, CGC, CFDT, CFTC et CGT. » Date à retenir: le mercredi 26 octobre, Eben organisera dans les salons de l'hôtel Crown Plaza, place de la République à Paris, une journée de débats à laquelle s'associera PNP. ●

F.L.

Dès 2018, les consommables informatiques relèveront de la directive européenne D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques).

26

OCTOBRE

Eben organisera une journée de débats à Paris